

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le 18/10/2021, à 19h15 en la salle du conseil municipal, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M.Fabien VERRAT, Maire.

Date de convocation : 11/10/2021

Membre en exercice : 15

Présents : Fabien Verrat, maire, en présence de Marie-France Djerad-Payen, Jean-Dominique Diez, Sylvie Rodier-Arnaudin, Maud Auché, Lionel Egretier, Marie-Laure Gobin, Francis Caillaud, Alain Denaves, Jean-François Eyermann, Elodie Guillon-Muller, Gwénaëlle Kerdanoff, Karl Pommeraud, Aurore Quenet .

Procurations : Geoffroy d'Avezac de Castera, absent, a donné pouvoir à Sylvie Rodier.

Secrétaire de séance : Marie-Laure Gobin.

OBJET : Validation des conditions de revente des biens sans maitre.

Le maire rappelle que ce sont des biens de très faible surface et sans grande valeur, parfois quelques ares, qui deviennent propriété communale après trente ans sans que quiconque en ait manifesté la propriété, sans que personne sache à qui ils appartiennent, même pas les notaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide de :

Vendre à des personnes d'Anglade, en priorité aux propriétaires se trouvant autour de ces parcelles ;

En cas de litige entre deux acquéreurs potentiels, privilégier celui qui compte le plus de mètres linéaires avec le bien ;

Le maire indique en outre que certaines parcelles qui n'intéressent personne pourront être conservées par la commune par défaut ;

Et que les parcelles dans la Vergne font l'objet d'un droit de préemption par le Département au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme,
ANGLADE, 18/10/2021

Fabien VERRAT Maire

